



FEDERATION FRANCAISE DE DANSE - SAISON 2010 2011

ASSURANCE DES JEUNES DE MOINS DE 4 ANS

N° affiliation
(Attribué par la Fédération)

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Port. :

Le bulletin d'adhésion doit obligatoirement être accompagné de ce bordereau

Jeunes moins de 4 ans	3 0 , 0 0	=	:	:	:	:	:	:	€
Montant total									€

Votre règlement doit obligatoirement être accompagné de ce bordereau

Règlement par chèque
Libellé à l'ordre de la
Fédération Française de Danse



Fédération Française de Danse
Service affiliation
20 rue Saint-Lazare . 75009 PARIS

Pour tous renseignements complémentaires :
Cabinet ALQUIER DESROUSSEAUX
48 rue de Metz - 31000 TOULOUSE
Tél. : 05.61.52.88.88 / Fax : 05.61.52.88.89
Mail : cabinet.alquier.toulouse@mma.fr

La Fédération Française de Danse est agréée et subventionnée par le Ministère de la santé, de la jeunesse et des Sports (75.S.76).
Subventionnée par le Ministère de la Culture et de la communication

	D ar	Enr. I	Enr. II	Exp

ASSURANCE DES JEUNES DE MOINS DE 4 ANS
Le bulletin d'adhésion doit obligatoirement être accompagné du bordereau

Option de garantie complémentaire – contrat n° 110.646.200)

Ce bulletin de souscription est réservé aux clubs et associations affiliés à la Fédération Française de Danse pour la saison 2010/2011.



FEDERATION FRANCAISE DE DANSE
Saison 2010/2011

LA STRUCTURE :

Adresse :

CODE POSTAL : Ville :

Représentée par Mme, M. : Téléphone :

FONCTION :

N° d'Affiliation :

Opte pour l'assurance «des jeunes de moins de 4 ans » et joint son règlement d'un montant de **30 euros**.

IMPORTANT

- ✧ LES COTISATIONS SONT IRREDUCTIBLES QUELLE QUE SOIT LA DATE DE SOUSCRIPTION.
- ✧ LES GARANTIES PRENNENT EFFET A RECEPTION DU REGLEMENT .DE LA COTISATION.
- ✧ LES CHEQUES SONT A LIBELLER A L'ORDRE DE LA **FEDERATION FRANCAISE DE DANSE**
- ✧ LES GARANTIES CESSERONT DE PRODUIRE LEURS EFFETS LE 31 AOUT 2011.

Ce document et son règlement sont à retourner à :
FEDERATION FRANCAISE DE DANSE,
20 rue Saint Lazare – 75009 PARIS.

Fait à _____, le _____

Signature du représentant et cachet du souscripteur,

ASSURANCE DES JEUNES DE MOINS DE 4 ANS
 (Option de garantie complémentaire – contrat n° 110.646.200)

TABLEAU DES GARANTIES ASSURANCE DES JEUNES DE MOINS DE 4 ANS
 (Option garantie complémentaire : contrat n° 110.646.200)

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE	FRANCHISES PAR SINISTRE
1 - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE		
- Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000 € (1)	NEANT
- Limitée en cas de faute inexcusable à	1 000 000 € (1)	NEANT
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 000 000 €	75 €
2 - ASSURANCE RECOURS ET DEFENSE PENALE	16 000 €	NEANT
3 - ASSURANCE DES DOMMAGES CORPORELS RESULTANT D'ACCIDENT		
➤ Capitaux		
. Décès	3 000 € (2)	NEANT
. Invalidité permanente versement sur la base de	6 000 € (2)	NEANT
➤ Remboursement des frais de soins		
. Remboursement des frais sous déduction des prestations d'un régime obligatoire et de toute assurance complémentaire	150 % du tarif de responsabilité de la S.S.	NEANT
➤ Règlements forfaitaires (à concurrence des frais réels) :		
. forfait journalier hospitalier	selon réglementation	NEANT
. prothèse dentaire :		
* par dent brisée	230 €	NEANT
. lunetterie :		
* par paire de lunettes (bris accidentel).....	305 €	NEANT
dont verre	105 €	NEANT
➤ Frais de 1er transport	2 080 €	NEANT

1) Ce montant n'est pas indexé, il constitue également un maximum tous dommages confondus pour l'ensemble des réclamations résultant d'un même sinistre.

2) En cas de sinistre collectif, le montant des indemnités Décès et Invalidité cumulées est limité à 1.600.000 €